

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET D'ENGAGEMENT

pour participer à la

**première réunion du Réseau des femmes en droit et politique contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre de l'ONUDC**

*L'ONUDC invite les décideuses, législatrices, rédactrices législatives, praticiennes de la justice pénale et agentes de services de détection et de répression d'Afrique de l'Ouest et du Centre travaillant sur la prévention et la lutte contre la criminalité organisée, à manifester leur intérêt à adhérer, à titre personnel, au réseau des femmes et à participer à la première réunion du réseau qui aura lieu à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 27 au 29 novembre. **En vous inscrivant à la réunion, vous confirmez que vous avez obtenu les autorisations nécessaires de la part de votre institution.***

### Contexte

L'absence de participation égale et équitable des femmes à l'élaboration de la législation et des politiques dans le monde entier continue de constituer un obstacle important à la prise en compte des questions de genre et à l'intégration des droits humains dans les lois et les politiques. L'importance de la représentation des femmes aux postes de décision est soulignée et énoncée comme un objectif convenu au niveau international à la fois dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Malgré ces engagements, les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de prise de décision dans le monde, représentant seulement 22,8% des ministres qui dirigent un domaine stratégique, et seulement 26,5% des parlementaires dans des chambres basses et des parlements monocaméraux. Les recherches menées par ONU-Femmes soulignent qu'au rythme actuel de progression, la parité femmes-hommes dans les organes législatifs nationaux ne sera pas atteinte avant 2063. Étant donné que les lois et les politiques élaborées au niveau national ont un impact sur de larges populations, les mesures visant à réduire cette sous-représentation sont susceptibles d'avoir un effet positif disproportionné sur la prise en compte des questions de genre et l'intégration des droits humains dans les lois et les politiques, et d'aboutir à des cadres de sécurité plus complets, justes et équitables. Comme le reconnaît la [Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Afrique 2030](#), « Les femmes sont particulièrement bien placées pour être des agents du changement, mais leur potentiel à apporter des solutions dans la résolution des problèmes et l'innovation n'est pas suffisamment exploité ».

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) qui, ayant 192 Parties, s'approche d'une participation universelle, est le principal instrument international de lutte contre la criminalité organisée. Dans tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention, les Parties sont tenues de prendre en compte les normes et principes internationaux en matière de droits humains, la prise en compte des questions de genre et l'intégration des droits humains jouant un rôle essentiel dans l'élaboration de législation, de politiques et de stratégies globales et non discriminatoires visant à prévenir et à combattre la criminalité organisée. L'importance de formuler des réponses à la criminalité organisée tenant compte des questions de genre et conformes aux droits humains a été soulignée dans des résolutions internationales récentes, notamment [la résolution 11/2 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](#) et [la résolution 26/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale](#).

Le programme mondial de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée joue un rôle clé à cet égard, en aidant les États à élaborer des législations, des stratégies, des politiques et des plans efficaces qui intègrent les questions de genre et de droits humains dans la prévention et la lutte contre la criminalité organisée. En 2021, le programme mondial a élaboré deux documents de discussion qui recensent les

considérations de [genre](#) et de [droits humains](#) dans la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée. De plus, en septembre 2023, l'ONUDC a lancé le [Guide pratique sur l'intégration des questions de genre et des droits humains dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée \(UNTOC\)](#). S'appuyant sur les bonnes pratiques mises en évidence dans les documents de discussions susmentionnés, le Guide pratique vise à soutenir l'intégration des considérations intersectionnelles de genre et de droits humains dans les lois, les politiques et les stratégies de lutte contre la criminalité organisée, conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à d'autres instruments pertinents.

Pour favoriser l'intégration des questions de genre et de droits humains dans la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'ONUDC cherche à établir un réseau de femmes en droit et politique contre la criminalité organisée dans la région. En effet, les réseaux de femmes peuvent être un outil puissant pour plaider en faveur du changement et le réaliser, car ils dotent les femmes des compétences et des contacts nécessaires pour exceller dans leur carrière, renforçant en fin de compte la représentation des femmes et progressant vers l'équité entre les genres dans la gouvernance. La recherche sur les réseaux universitaires et professionnels renforce l'importance des réseaux fondés sur le genre pour les femmes (à la fois formels et informels), en montrant que si les hommes profitent le plus de vastes réseaux, les femmes qui réussissent le mieux combinent un vaste réseau général avec un réseau interne plus étroit de femmes avec lesquelles elles sont proches.

### **Buts et objectifs**

La première réunion du Réseau des femmes en droit et politique contre le crime organisé en Afrique de l'Ouest et du Centre cherchera à soutenir l'égalité des genres dans la prise de décision sur les questions de sécurité et de justice en augmentant la participation significative des femmes dans le développement de cadres législatifs et stratégiques pour prévenir et contrer le crime organisé. Pour ce faire, la réunion aura les objectifs suivants :

- Promouvoir la représentation et la participation active des femmes dans l'élaboration des lois et des politiques de lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Promouvoir un environnement favorable pour les femmes décideuses, rédactrices de lois et législatrices en Afrique de l'Ouest et du Centre et stimuler l'échange international de bonnes pratiques à cette fin ;
- Renforcer le travail de l'ONUDC sur l'intégration du genre et des droits humains dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, y compris en identifiant des "champions" nationaux et régionaux en la matière.

### **Critères d'éligibilité**

Le réseau est ouvert aux femmes décideuses politiques, législatrices, rédactrices de lois, praticiennes de la justice pénale et forces de l'ordre travaillant dans le domaine de la criminalité organisée. Les candidates doivent être originaires des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale suivants :

Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

### **Procédure de candidature**

Pour poser votre candidature, veuillez remplir le formulaire suivant :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=2zWeD09UYE-9zF6kFubccFGPQ97soRtMrbsgdej4YGFUNFc1WVNaUjJON0NaREIZU1FEUURTWVhERi4u>

La date limite de candidature est le 1er novembre.

### **Détails pratiques**

La réunion bénéficiera d'une traduction simultanée en français et en anglais. L'ONU DC couvrira les frais des participants internationaux, y compris ceux provenant d'autres villes de Côte d'Ivoire. Cela comprend un billet d'avion aller-retour en classe économique pour Abidjan, Côte d'Ivoire, l'hébergement, les repas pendant l'atelier et le remboursement ultérieur des dépenses résiduelles. Le remboursement sera effectué conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations unies.

En outre, conformément à la stratégie des Nations unies pour l'inclusion du handicap, nous voulons nous assurer que nos événements sont accessibles et inclusifs dans la mesure du possible. Nous vous invitons à nous contacter directement pour nous informer de vos besoins en matière d'accessibilité avant la réunion.